



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : AF-INT-001

Déposé le : 22.08.2017

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Marche contre Monsanto du 20 mai 2017 : un dispositif policier disproportionné ?

Texte déposé

Lors de la marche pacifique notamment organisée par Greenpeace le 20 mai dernier à Morges pour dénoncer les dégâts environnementaux provoqués par les produits de la firme Monsanto, la police cantonale avait prévu un dispositif policier très important, prévoyant plusieurs dizaines d'agents. Ce dispositif semble disproportionné au vu du caractère pacifique de cette marche, par ailleurs organisée chaque année sans poser de problème pour l'ordre public.

Dès lors, le sous-signé pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Combien d'agents ont-ils été déployés à l'occasion de la marche du 20 mai 2017 ?
- 2) Combien ce déploiement policier a-t-il coûté à l'Etat ?
- 3) Le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas qu'un tel déploiement policier était disproportionné au vu des intentions pacifiques des organisateurs et du fait que les éditions précédentes de cette marche se sont bien déroulées ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Buclin Hadrien

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :